

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA GARDERIE  
ET LES TAP  
(MATERNELLE)**

(à conserver tout au long de l'année scolaire 2018-2019)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les informations utiles pour la mise en place de l'organisation de la garderie, de l'étude surveillée et des TAP.

LES HORAIRES :

- **Garderie matin :** de 7 h 45 à 8 h 50 en maternelle
- **Garderie soir :**
  - possibilité dès la fin des cours (gratuit jusqu'à 16 h 45 : heure d'arrivée des cars)
  - de 16 h 55 à 18 h 30
- **Garderie le mercredi** jusqu'à 12 h 30.
- **Les TAP :** de 16 h 10 à 16 h 55 le lundi et le jeudi

LES TARIFS :

**A) POUR LA GARDERIE :** Prix à la semaine (Sachez que l'année scolaire comporte 36 semaines)

FORFAIT	MONTANT	FORFAIT	MONTANT	FORFAIT	MONTANT
1 Heure	2,40 €	6 Heures	12,05 €	11 Heures	17,85 €
2 Heures	4,70 €	7 Heures	13,40 €	12 Heures	19,20 €
3 Heures	7,00 €	8 Heures	14,70 €	13 Heures	20,60 €
4 Heures	9,30 €	9 Heures	16,05 €	14 Heures	22,00 €
5 Heures	11,60 €	10 Heures	17,37 €	15 Heures	23,35 €

(jours impérativement définis pour le contrôle des présences).

Cas particulier : Si votre enfant reste à la garderie très occasionnellement, vous devrez vous acquitter de la somme de **3,50 € par ½ heure (à régler sur place)**.

Le coût du forfait garderie sera porté sur la facture « contribution des familles », soit annuelle ou trimestrielle selon le choix de règlement que vous faites.

**Remarques : Tout changement de forfait souhaité par les parents devra être exceptionnel et signalé par écrit à l'école et au service comptabilité de l'O.G.E.C. Ce changement ne pourra se faire qu'en fin de trimestre pour le ou les trimestre(s) suivant(s).**

L'accueil sera de 3 heures maximum par enfant et par jour.

Exemple : 30 min le lundi matin et 30 min le lundi soir pour un forfait 1 h/semaine.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie pour les élèves qui ne respecteraient pas les consignes données (un règlement sera donné au début de l'année scolaire).

**C) Les APC (Activité pédagogique complémentaire) / TAP (Temps d'activité péri-éducatif).**

Si votre enfant reste au périscolaire de 16 h 10 à 16 h 55, il pourra participer s'il est inscrit au TAP (temps d'activité éducative) le lundi et le jeudi.

Dans ce cas, il ne pourra quitter l'école qu'à la fin de l'atelier c'est-à-dire à partir de 16 h 55.

Si votre enfant n'est pas concerné par une activité après la classe, vous pouvez venir le récupérer à partir de 16 h 10 à la garderie.

Pour préparer la rentrée et pour nous permettre d'organiser au mieux les groupes de TAP et garderie, nous vous demandons, de bien vouloir compléter la fiche - réponse ci-jointe et la remettre à l'école pour le **mardi 26 juin au plus tard.** La facturation sera établie en fonction de vos choix indiqués sur cette fiche.

Avec nos salutations distinguées.

Le président de l'O.G.E.C.  
C. LARBOULETTE

Le chef d'établissement  
L. DAVID

**FICHE – REPONSE MATERNELLE** (Cocher vos choix)  
(une fiche par enfant, à remettre à l'école pour **le 26 juin 2017 au plus tard**)

Madame, Monsieur ..... parents de .....

Classe actuelle : ..... Pour une entrée en classe de .....

**CONTRIBUTION DES FAMILLES** (cf circulaire contribution des familles)

décident de verser la contribution des familles trimestrielle correspondant à

- contribution de base       l'option 1       l'option 2  
 l'option 3       l'option 4

**GARDERIE** (cf circulaire de garderie et les TAP)

choisissent pour la garderie un forfait : ..... Heure(s) hebdomadaire(s)

Mon enfant sera présent à la garderie :

**LE LUNDI** DE : ..... à 8 h 50      ET/OU      De 16 h 55 à .....  
Soit : ..... H .....

**LE MARDI** DE : ..... à 8 h 50      ET/OU      De 16 h 55 à .....  
Soit : ..... H .....

**LE MERCREDI** DE : ..... à 8 h 50      ET/OU      De 12 h 00 à .....  
Soit : ..... H .....

**LE JEUDI** DE : ..... à 8 h 50      ET/OU      De 16 h 55 à .....  
Soit : ..... H .....

**LE VENDREDI** DE : ..... à 8 h 50      ET/OU      De 16 h 55 à .....  
Soit : ..... H .....

**INSCRIPTION TAP MS-GS**

**(cf circulaire de garderie et les TAP)**

n'inscrivent pas leur enfant au TAP

inscription au TAP de 16 h 10 à 16 h 55 :

LUNDI

JEUDI

**RESTAURATION SCOLAIRE**

**(cf circulaire de restauration scolaire)**

informent l'établissement que leur enfant sera externe

choisissent la formule de restauration sans abonnement (achat de tickets)

inscrivent leur enfant au restaurant scolaire en qualité de demi-pensionnaire (les jours d'inscription à la restauration doivent obligatoirement être renseignés)

4 jours

3 jours  lundi

mardi

jeudi

vendredi

2 jours  lundi

mardi

jeudi

vendredi

**REGLEMENT DES FACTURES**

**Le mode de règlement doit être le même pour la contribution des familles et la restauration scolaire**

Règlement choisi :

**Par CHEQUE OU ESPECES :**

(3 chèques à encaissement différé à fournir à réception de la facture annuelle)

**Par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL :**

(9 prélèvements d'octobre à juin le 10 de chaque mois regroupant la contribution et la restauration)

Coordonnées bancaires identiques à l'année scolaire 2017-2018

1<sup>er</sup> prélèvement automatique SEPA (joindre un RIB)

Changement de coordonnées bancaires (joindre un RIB)

**Adresse mail de facturation :**

Fait à ..... le .....

Signature